Image not found or type unknown

Changement de mon cdi en cdd sans mon accord

Par **Naevisblue**, le **26/04/2021** à **11:48**

Bonjour, en octobre 2019, j'ai signé un cdi suite à 1,5 an de cdd. C'est un cdi à 17h semaine de manutention en pharmacie hospitalier. À noter que je n'ai rien demandé pour le nombre d'heures. En janvier 2020, j'ai signé un avenant à ce cdi pour un poste aide-soignant à la stérilisation de la clinique. Or, la drh a fait une erreur : ils m'ont déclaré démissionnaire à mon poste manutentionnaire à pôle emploi et donc PE m'ont signifié ma radiation à l'ARE. J'ai rencontré la drh et envoyé un courrier avec AR pour dire que j'étais en désaccord. Ils ont contacté PE et ils ont fait une autre déclaration : mon cdi est devenu comme par magie un cdd et donc ce n'était qu'une fin de cdd. Quid de mon avenant à mon cdi ?! Ils m'ont dit que c'était normal et me considère comme en cdi. Comme je voulais obtenir un cdi à temps complet, promis dès le départ, j'ai laissé tomber. Aujourd'hui, subissant un harcèlement moral de ma coordinatrice et ayant fait un bilan de compétences, je souhaite partir. J'ai demandé une rupture conventionnelle pour formation : refus dès réception de mon courrier. Je ne peux pas démissionner pour reconversion professionnelle car mes cdd à répétition empêche les 5 ans d'activité continue. Dois-je en référer aux prud'homme après une prise d'acte ou bien je n'ai que la démission avec rien derrière ? Est ce trop tard pour signaler la fausse déclaration à pôle emploi ? Merci de m'avoir lu et espère avoir de vos réponses.

Par **P.M.**, le **26/04/2021** à **20:45**

Bonjour,

Je ne pense pas que l'activité continue soit uniquement en CDI mais de toute façon, peu de dossier sont retenus et il faut avoir présenté le projet avant de démissionner...

Par **Naevisblue**, le **27/04/2021** à **08:52**

Merci pour votre réponse. J'ai l'impression effectivement que cette mesure vise seulement un salarié qui a travaillé non stop dans une boîte. Aujourd'hui, le temps filant à toute vitesse, je pense à la démission pur et simple. J'espère que j'aurai droit à quelques choses pour ma formation. On m'a parlé de solder tous mes jours ARE pour cela. J'ai peur qu'une prise d'acte soit trop longue pour débuter ma formation en juin.... Je me retrouve coincée alors que je ne suis pas en faute.

Par **P.M.**, le **27/04/2021** à **11:53**

Bonjour,

C'est chez un ou plusieurs employeurs quelque soit le type de contrat, je vous propose ce dossier...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés